

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 853 Statuts de l'association Bétonsalon (13e) et adhésion de la Ville de Paris en qualité de membre de droit.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose l'adhésion expresse de la Ville de Paris à l'association Bétonsalon, 37, Boulevard Ornano (18e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris approuve les statuts de l'association Bétonsalon joints à la présente délibération et décide d'adhérer à la dite association en qualité de membre de droit.